

36 - Acquisition à l'indivision SEPOT - BARRES - Alignement 31 B, rue des Frères Chaffanjon

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La propriété de l'indivision SEPOT - BARRES, sise 31 B, rue des Frères Chaffanjon, est touchée par un alignement homologué inscrit au PLU en vue de l'élargissement de la rue des Frères Chaffanjon.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 14 janvier 2014 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m² de terrain classé en zone UD du PLU. Cette estimation en date du 21 janvier 2014 a fixé à 75 €/m² le prix du terrain concerné.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- les Consorts SEPOT - BARRES cèdent à la commune 60 m² issus de la parcelle cadastrée section CM n° 86 au prix de 4 500 € (60 m² x 75 €/m²),

- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 4 500 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.